



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 23 avril 2021

CRÉATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS)

La réforme de l'organisation territoriale de l'État engagée il y a quelques mois se poursuit. Elle vise, notamment par la réorganisation du réseau déconcentré de l'État, à une plus forte proximité avec les usagers, en privilégiant l'échelon départemental, pour la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement.

Afin de poursuivre cet objectif, de nouvelles entités départementales interministérielles ont été créées le 1^{er} avril 2021. Dans le département du Finistère, la **Direction départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités (DDETS)** résulte ainsi de la fusion de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE).

Rattachées au ministère de l'Intérieur, en association avec les ministères concernés, ces nouvelles directions et leurs personnels sont placés sous l'autorité du préfet de département.

La DDETS du Finistère regroupe les missions suivantes :

- politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions et les discriminations, hébergement, actions en faveur de l'égalité des chances)

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

- fonctions sociales du logement
- actions sociales et économiques de la politique de la ville
- contrôle et inspection des établissements et services sociaux
- politique du travail, inspection du travail
- accès et maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en lien avec le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)
- anticipation et accompagnement des mutations économiques
- développement de l'emploi et des compétences
- accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage, et aux qualifications professionnelles
- droits des femmes et égalités entre les femmes et les hommes
- intégration des populations immigrées et de l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile

Cette nouvelle organisation préserve les spécificités de l'inspection du travail, qui conserve son système hiérarchique assurant le respect des engagements pris par la France dans le cadre des conventions de l'Organisation internationale du travail.

Afin d'associer redynamisation économique et protection des personnes vulnérables, trois objectifs sont assignés à la DDETS :

- mieux accompagner les partenaires (économiques ou administratifs) ;
- mieux identifier les publics concernés ;
- apporter des réponses plus globales notamment en matière d'insertion.